



Date d'émission : 25/03/2021

|                                   |  |                           |                  |
|-----------------------------------|--|---------------------------|------------------|
| Date de visite le(s) : 25/03/2021 | Adresse de visite : Boulevard Jacques Bertrand 42-44, 7ème bte 071-075, 6000 Charleroi             |                           |                  |
| Agent-visiteur : A Pirlet         | Propriétaire : Santogiacomo Domineco - Boulevard Jacques Bertrand 42-44, 7ème bte , 6000 Charleroi |                           |                  |
| Réf : Santogiacomo                | Demandeur: SERVITRA & PARTNERS   |                           |                  |
| EAN :                             | Installateur: SERVITRA & PARTNERS – Rue des Aises 70 – 6060 CHARLEROI                              |                           |                  |
| GRD : ORES                        | Compteur n° : 2325430  | Index* O (kWh) : 184830,2 | Index* C (kWh) : |
|                                   | Injection :  | Index* O (kWh) :          | Index* C (kWh) : |

## RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

## Identification de l'objet :

Réglementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019

Appareils de mesure utilisés :  Matériel standard attribué à l'agent-visiteurType de contrôle : Check-list :  DTT-C-E-10  DTT-C-E-11  DTT-C-E-12 (photovoltaïque < 10KwC L1 sec 7.112) Contrôle de conformité avant mise en usage  Livre 1 chap 6.4  avant le 1er juin 2022.\* (L1 sec 8.2.2) Visite de contrôle  L1 chap 6.5 (à partir du 1.6.2020) Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.4.3 Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.2.1 (avant le 1.10.81) Visite de contrôle d'une installation électrique domestique ancien RGIE L1 sec 8.2.2 (à partir du 1.10.81 L1) Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur  L1 sec 8.4.1  L1 sec 8.2.1 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4.2Type d'installation :  nouvelle  existante  modification  extension

héma liaison à la terre : TT

Type d'habitation :  maison  appartement  parties communes résidentielles (sauf Locaux techniques)Raccordement: tension:  1N400  2X230  3X23 0  3N400  AC  DC Fréquence : 50 HzProtection raccordement :  existante: 40 A –  à placé prévue max : A – selon devis GRDCâble alimentation tableau principal 4X16 mm<sup>2</sup>, type : VVB Inter sec général : 40 A, Δ In (mA) 300 mA, type :  A  B  ACType prise de terre : Nature : piquets /  Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Cave

Nombre de tableaux : 4 ; Nombre de circuits term. : 17 ; Mesures : Ra = 15 Ω ; Ri = 63,87 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global

DESCRIPTION :  Voir plans de position & schémas visés réf : Santogiacomo du 25/03/2021  voir croquis réalisés

| PHOTOVOLTAÏQUE: Nb panneaux : de wc / Pc total : 0 wc |                     |                     |               |               |             |
|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------|-------------|
| N°  | P <sub>ac</sub> (W) | I <sub>ac</sub> (A) | Type / Marque | / P Total 0 W | N° de série |
|   |                     |                     |               |               |             |
|   |                     |                     |               |               |             |
|   |                     |                     |               |               |             |
|   |                     |                     |               |               |             |
|   |                     |                     |               |               |             |

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

 OK  Inf  Rem  SO

Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent

 OK  Inf  Rem  SO

Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas

 OK  Inf  Rem  SO

Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents

 OK  Inf  Rem  SO

Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects

 OK  Inf  Rem  SO

Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I

 OK  Inf  Rem  SO

Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)

 OK  Inf  Rem  SO

Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens

 OK  Inf  Rem  SO

Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut

 OK  Inf  Rem  SO INFRACTIONS  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant : REMARQUES  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant :

CONCLUSION : (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1. Avant le 25/03/ 2046 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. L'installation ne peut être mise en usage  Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. Le DDR général n'était pas scellé.  Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.Annexes au présent rapport :  Néant  Plans de position et Schémas  DTT\_INF\_E\_20  Autres :

Nom et visa de l'agent-visiteur :

Pour PROCONTROL ASBL

A Pirlet

Nom et visa du demandeur:

SERVITRA &amp; PARTNERS

